MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 571-2021 ET 572-2021, MODIFIANT RESPECTIVEMENT LE PLAN D'URBANISME ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 février 2021, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 571-2021 intitulé « *Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'attribuer une affectation résidentielle de forte densité à un secteur situé en bordure de la rue Paul-Lussier* ».
- Premier projet de règlement numéro 572-2021 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales dans la zone numéro 117 située en bordure de la rue Paul-Lussier* »

2. Résumé du projet de règlement numéro 571-2021

L'objet de ce projet de règlement est d'accorder une affectation du sol résidentielle de forte densité au terrain propriété de la municipalité, situé en bordure de la rue Paul-Lussier, en remplacement de l'affectation commerciale.

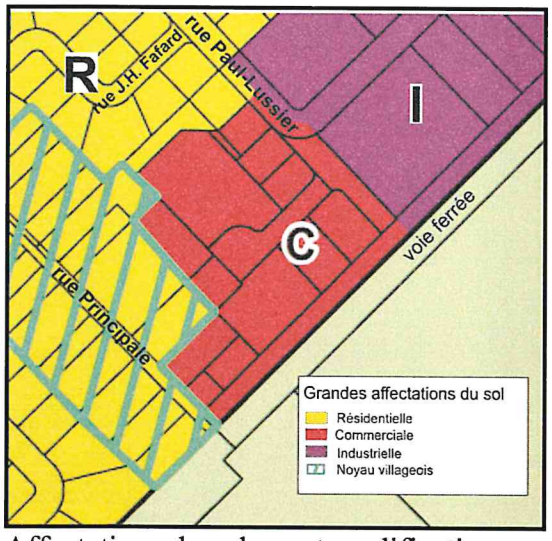

Affectations du sol avant modification

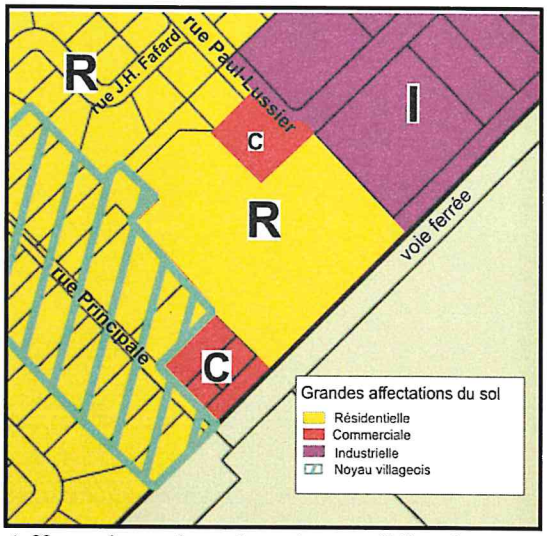

Affectations du sol après modification

3. Objet du premier projet de règlement numéro 572-2021

L'objet de ce premier projet de règlement est de créer, pour le terrain propriété de la Municipalité situé en bordure de la rue Paul-Lussier, une nouvelle zone résidentielle en vue d'y permettre la construction d'habitations multifamiliales sous forme de projet intégré. La hauteur maximale des habitations est de trois étages, sans excéder 11 mètres. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

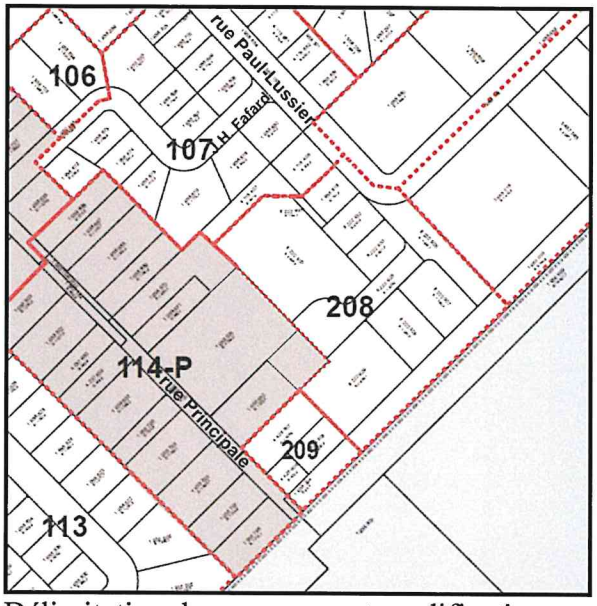

Délimitation des zones avant modification

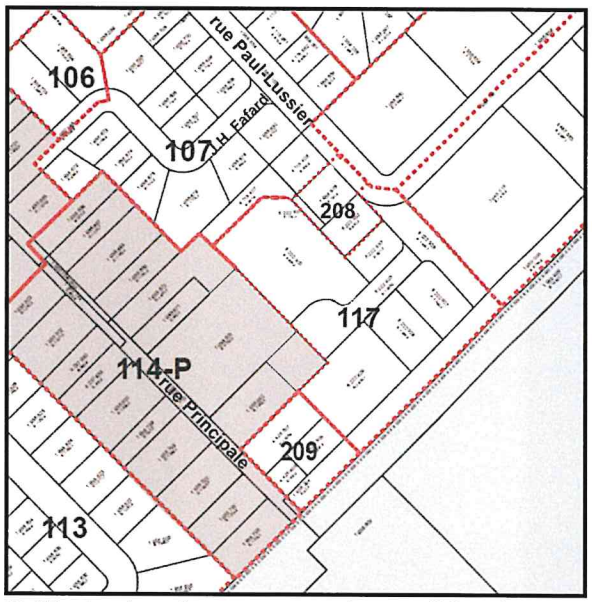

Délimitation des zones après modification

4. Consultation écrite

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément aux instructions du ministère de la Santé et des Services sociaux, ces projets de règlement sont assujettis à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation. À cet effet, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Bureau municipal
421, 4e Avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

ou par courriel à l'adresse mun@saintehelenedebagot.com

Les commentaires doivent être reçus au bureau municipal au plus tard le 8 mars 2021.

5. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet Municipalité-Règlements. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3e jour du mois de février 2021

Sylvie Viens
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière